

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-IRÉNÉE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marie-Claude Lavoie, directrice générale de la Municipalité de Saint-Irénée, qu'il y aura séance à huis clos du Conseil de la municipalité de Saint-Irénée le lundi 6 juillet 2020 à 19h30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située au 1520, chemin du Ruisseau-Jureux, lot 5 440 081 du cadastre du Québec :**

Rendre réputé conforme l'agrandissement d'une maison avec une marge latérale de 3.2 mètres alors que la marge latérale minimum requise est de 5 mètres.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter cette demande en transmettant un courriel à dg@saintirenee.ca ou en appelant au 418 620-5015, poste 5100, et ce, d'ici le 6 juillet 2020 à 15h00. Vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020, à 19h30 qui se tiendra à huis clos.

Donné à Saint-Irénée, ce 22^e jour du mois de juin deux mille vingt.



Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière